MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

Liberté
Égalité
Fraternité

MOUVEMENT POP 2027

Département : PYRENEES-ATLANTIQUES

Poste : Direction en langue basque d'une école en milieu rural **F/H**

Nombre de postes : 1

Référence: 064-DIR-002

Lieu d'exercice :

0641400Z– École primaire publique Bourg– 751 Route Principale 64130 Barcus

Effectif de l'école : 38 – **Nombre de classes :** 2

Projet d'école :

L'école de Barcus a lancé un projet d'enseignement bilingue qui propose un dispositif immersif en cycle 1 et, depuis 2024-2025, une classe bilingue à parité horaire pour les cycles 2 et 3. À la rentrée 2026, la modalité immersive a été étendue au niveau CP, renforçant ainsi la continuité du parcours linguistique engagé dès le cycle 1.

Ce projet vise à développer les compétences des élèves en langue régionale afin d'atteindre un niveau A2 en fin de cycle 3, conformément au Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). Il encourage également l'utilisation de cette langue à l'école ainsi que dans les sphères sociale et familiale, tout en valorisant le patrimoine culturel local.

Le projet favorise par ailleurs l'interdisciplinarité et la diversité culturelle, et contribue à ouvrir les élèves aux langues et aux cultures voisines.

Missions:

Le directeur veille à la bonne marche de chaque école maternelle ou élémentaire.
Il a en charge :

I. Pilotage pédagogique

a. Identifier et définir les priorités pédagogiques de l'école
b. Mobiliser les personnels et les ressources au service de la réussite des élèves

II. Responsabilités relatives au fonctionnement de l'école

a. Admission, accueil et surveillance des élèves
b. Présidence du conseil d'école
c. Règlement intérieur de l'école
d. Répartition des moyens et organisation des services en fonction du projet pédagogique de l'école
e. Sécurité de l'école

III. Cohérence des différents temps de l'enfant

a. La relation avec les familles
b. Une alliance éducative avec les collectivités territoriales et associations partenaires de l'école.

IV. Participation à la protection de l'enfance

L'enseignant assure un enseignement équilibré dans les deux langues du cursus.
Sa mission consiste à concevoir et à mettre en œuvre des situations pédagogiques conformes aux programmes nationaux tout en veillant à établir des progressions d'apprentissage continues et cohérentes, élaborées en collaboration avec l'équipe éducative.
Il contribue de manière significative au développement linguistique et culturel des élèves, favorisant leur épanouissement cognitif, culturel, linguistique et socio-affectif. L'enseignant a également pour objectif d'impliquer les parents dans le développement de la langue cible, renforçant ainsi le lien entre la famille et l'école.
La continuité des apprentissages est une priorité, l'enseignant s'assurant d'un parcours fluide du CP au CM2. Cela implique de travailler en synergie avec la classe immersive du cycle 1 / 2 et de maintenir des liaisons efficaces avec le collège, afin de garantir un parcours linguistique cohérent et harmonieux pour les élèves.
Enfin, la coordination avec l'autre enseignant et l'équipe pédagogique est essentielle pour assurer la cohérence et la qualité du programme bilingue, permettant ainsi à chaque élève de progresser.
L'enseignant est susceptible d'exercer en modalité immersive (24h en basque) ou à parité horaire (12h en français et 12h en basque).

Compétences et/ou aptitudes attendues :

Pour mener à bien ces missions, l'enseignant doit :

- Maîtriser la langue française et la langue cible (niveau B1 minimum) dans le cadre de son enseignement.
- Connaître les programmes du 1er degré et l'organisation pédagogique.
- Avoir une bonne connaissance des spécificités de l'enseignement bilingue.
- Être capable de travailler en équipe et de communiquer efficacement avec les familles.

Titre(s) et certification(s) exigé(s) :

Habilitation définitive langue, Autre : Habilitation définitive langue, Autre : Diplôme de compétence en langue basque niveau B1 ou + du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Contact :

Pour toute question sur le processus de candidature (certification exigée, modalités d'entretien etc...) : ce.ia64-col1d@ac-bordeaux.fr

Pour toute question sur le poste et ses enjeux pédagogiques : ce.iensaintpalais@ac-bordeaux.fr , Téléphone : 05 57 57 39 70

Informations complémentaires :

Conformément aux lignes directrices de gestion ministérielles :

1. Si vous êtes retenu(e) sur un des vœux formulés dans le cadre du mouvement "poste à profil" (POP), votre participation au mouvement interdépartemental sera, le cas échéant, automatiquement annulée.

2. L'enseignant(e) muté(e) sur un poste dans le cadre du mouvement sur postes à profil relève, à compter de son affectation, du département obtenu. La durée minimale d'occupation d'un poste obtenu par le mouvement sur postes à profil est de trois ans.